DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 JUILLET 2023
A 19 H 30 A LA MAIRIE

MEMBRES ELUS : 19
MEMBRES EN FONCTION : 18
MEMBRES PRESENTS : 15
MEMBRES ABSENTS : 03

MEMBRES PRESENTS :

M. Patrick SCHOTT
Maire
Mme Isabelle HALTER
M. Bernard BECK
Mme Martine FOHR
M. Jacky BRUCKER
Mme Martine HALTER
Adjoints
Mme Joelle SCHOTT
M. Daniel TREIBER
Mme Agnès FISCHER
Mme Nathalie STEINMETZ
Mme Mireille SCHNEIDER
M. Christophe EISENMANN
Mme Célia RISCHMANN
M. Julien ANSTETT
M. Nicolas HALTER
Conseillers

MEMBRES ABSENTS EXCUSES : **M. Christian SCHOTT, pouvoir à M. Patrick SCHOTT**
M. Daniel BITZ, pouvoir à Mme Célia RISCHMANN
M. Jérémie SCHNEIDER, pouvoir à Mme Isabelle HALTER

****

La convocation pour la séance a été transmise le 29 juin 2023 séparément à tous les membres du conseil municipal.

****

I. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 12 AVRIL 2023

Le maire soumet le procès-verbal de la séance du 12 avril 2023 au vote du conseil municipal, pour approbation.

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité des membres présents, moins deux abstentions (Mme Célia RISCHMANN, M. Daniel BITZ).

II. DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

A l'unanimité des membres présents, le conseil municipal désigne M. Bernard BECK , en qualité de secrétaire de séance.

III. DELEGATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE

Ce point est ajourné.

IV. AFFAIRES FONCIERES

A/ CESSION PAR LA COMMUNE DE 2 PARCELLES - 31 ET 33 RUE KIRCHLACH

Le maire rappelle que par délibération du 12 avril 2023, point XIV, le conseil municipal avait décidé, concernant deux parcelles distraites du domaine public, situées au droit des propriétés 31 et 33, rue Kirchlach, d'une surface respectivement de 1,21 et de 1,13 ares :

. du constat de leur désaffectation du domaine public
. de leur déclassement du domaine public communal
. de céder la parcelle de 1,31 ares à M. Yannick ANDERSEN de Schirrhein au prix de 1000,00 € par are
. de céder celle de 1,13 ares à Mme Doris PEREA de Schirrhein au même prix
. de charger l'étude notariale HOLL – CROVELLA de Bischwiller d'établir les actes de cessions correspondantes
. d'autoriser le maire à effectuer toutes démarches et à signer tous documents y afférents.

Suite à un malentendu avec les cédants, il s'avère que la valeur de la cession aurait dû être de 1000,00 € forfaitaire pour chacune des parcelles, et non de 1000,00 € par are.

C'est pourquoi, le conseil municipal est aujourd'hui invité à délibérer à nouveau sur ce point.

DECISION

Le conseil municipal, par 17 voix pour, 1 voix contre (M. Nicolas HALTER) :

. approuve la vente des deux parcelles susdites, référencées section AI n° 133/0.73 avec 1,21 ares et section AI n° 134/0.73 avec 1,13 ares, respectivement à M. Yannick ANDERSEN domicilié 31, rue Kirchlach à Schirrhein et à Mme Doris PEREA née BRUCKER, domiciliée 33, rue Kirchlach, chacune au prix forfaitaire de 1000,00 € (Mille euros)

. hormis la disposition susdite, maintient l'ensemble des décisions prises par délibération en séance du 12 avril 2023 au point XIV.

B/ LIEU-DIT «NEUEN ACKER» - ACQUISITION DE DEUX PARCELLES PAR LA COMMUNE

Le maire rappelle au conseil municipal que dans le cadre du projet de création d'un lotissement communal d'habitations au lieu-dit «Neuen Acker», 2 parcelles restaient à acquérir par la commune dans l'emprise concernée, à savoir :

. la parcelle référencée section 01, n° 60, avec 15,58 ares, propriété de Mme et M. Simon SCHITTER de Schirrhein

. la parcelle référencée section 01, n° 66, avec 55,51 ares, propriété des consorts MOSER – DORFFER – ANDERSEN, soit 14 personnes.

Un accord sur le prix de vente a pu être trouvé avec les parties concernées, sur la base d'une valeur de 3000,00 € l'are. En conséquence, chaque co-propriétaire ou ayant-droit a donné un accord écrit à la vente à ces conditions.

Le maire invite le conseil municipal à délibérer sur ce point.

DECISION

Le conseil municipal,

Vu l'estimation des biens concernés, en date du 29 août 2022, effectuée par la division du Domaine de la direction régionale des Finances Publiques

Considérant que les accords écrits des intéressés ont été recueillis

A l'unanimité,

. approuve l'acquisition par la commune de Schirrhein des parcelles référencées section 01

. n° 60, avec 15,58 ares, propriété de Mme et M. Simon SCHITTER,
. n° 66, avec 55,51 ares, propriété des consorts MOSER – DORFFER – ANDERSEN,

au prix de 3000,00 € (trois mille euros) par are

. charge l'étude notariale HOLL – CROVELLA de Bischwiller d'établir les actes de cession Correspondants

. autorise le maire à effectuer toutes démarches et à signer tous documents y afférents.

C/ PORTAGE FONCIER PAR L'ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER D'ALSACE POUR LE COMPTE DE LA COMMUNE DE SCHIRRHEIN

Propriété sise à Schirrhein, 11a, rue de la Gare

Le maire indique au conseil municipal que les propriétaires de l'ensemble immobilier sis à Schirrhein, 11 a, rue de la Gare, Mme et M. Paulette et Alfred THALMANN, ont l'intention de mettre ce bien en vente.

Le terrain, composé de deux parcelles, a une superficie de 34,69 ares. S'y trouvent un atelier désaffecté et une maison d'habitation datant des années 1980, actuellement en location.

Le service d'évaluation immobilière du Domaine a été sollicité, qui a évalué cet ensemble immobilier à 550 650,- €, après visite effectuée le 7 juin 2023.

Les propriétaires concernés ont été approchés par le maire, et ont donné leur accord à une vente à la commune de Schirrhein au prix de 550 000,00 euros.

La dépense correspondante ne serait cependant pas réalisée directement sur le budget communal dans un premier temps. La commune pourrait bénéficier des services de l'établissement public foncier d'Alsace (EPF), qui assurerait pour son compte le portage foncier : achat par l'EPF puis revente à la commune au terme d'un délai à convenir, (généralement 5 années), le temps pour la commune d'élaborer un projet. Durant cette période la commune devrait supporter les frais de portage, au taux de 1,5 %.

Le maire propose au conseil municipal de missionner l'EPF en conséquence, et d'approuver les deux conventions, de portage foncier d'une part, de mise à disposition des biens d'autre part, entre la commune et l'EPF.

DECISION

Le conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu les articles L. 324-1 et suivants et R. 324-1 et suivants du Code de l'urbanisme relatifs aux établissements publics fonciers locaux,

Vu le règlement intérieur du 15 mars 2023 de l'EPF d'Alsace portant notamment sur les modalités de portage foncier, de rachat du bien et des modalités financières,

Vu les statuts du 13 décembre 2022 de l'EPF d'Alsace,

Vu le courrier de sollicitation adressé par la Commune de SCHIRRHEIN à l'EPF d'ALSACE le 5 mai 2023,

Vu l'avis des Domaines rendu le 3 juillet 2023, sous numéro 2023-67449-40747,

Par 13 voix pour
1 voix contre (M. Bernard BECK)
4 abstentions (Mmes et Mm. Daniel TREIBER, Agnès FISCHER, Daniel BITZ, Célia RISCHMANN)

Décide :

. de demander à l'EPF d'Alsace d'acquérir et de porter les biens situés à SCHIRRHEIN, 11a rue de la Gare, figurant au cadastre sous section AN numéros 3 et 4 d'une superficie totale de 36 a 69 ca, consistant en un ensemble immobilier composé d'une maison, d'un atelier et d'un terrain attenant en vue d'y constituer une réserve foncière dans le but d'y réaliser à terme une opération à vocation d'habitat ;

. d'approuver les dispositions des projets de convention de portage foncier et de mise à disposition de biens annexés à la présente délibération et d'autoriser le maire à signer lesdites conventions nécessaires à l'application de la présente délibération, sous réserve de l'accord du Conseil d'Administration de l'EPF d'Alsace.

D/ PROJET DE VENTE D'UN TERRAIN A BATIR, 15, RUE DES MESSIEURS A SCHIRRHEIN

Le maire indique au conseil municipal que la propriété de Mme et M. KAISER Jacqueline et Michel, 15, rue des Messieurs à Schirrhein est actuellement en vente. Cette propriété a été scindée : maison d'habitation sur un terrain de 15,28 ares d'une part ; terrain à bâtir de 41,05 ares.

Ce dernier terrain présente un fort intérêt pour la commune de Schirrhein, de par sa situation, sa dimension et sa desserte, ceci pour l'implantation de futurs équipements publics, tel une résidence séniors.

Dans le cadre d'une opération de promotion immobilière, la commune de Schirrhein a été destinataire d'une déclaration d'intention d'aliéner le 24 avril 2023, laissant la possibilité d'une préemption par la collectivité dans le délai de deux mois.

L'Etablissement Public Foncier d'Alsace (EPF) a été sollicité en appui juridique de la commune, et l'estimation du bien a été sollicitée auprès du pôle d'évaluation du Domaine (Finances Publiques du Grand Est).

Le terrain en question a été évalué à 636 000,- €, montant assorti d'une marge d'appréciation de plus ou moins 10 %.

Dans l'intervalle des pièces complémentaires ont été sollicitées auprès du notaire chargé de la vente. Lorsque celles-ci seront produites, un nouveau délai d'un mois pourra permettre à la collectivité de faire usage de son droit de préemption.

Le conseil municipal pourra être appelé à se prononcer sur cette préemption dans les semaines à venir.

Le conseil municipal en prend acte.

V. COMMISSIONS COMMUNALES

Commission «travaux et urbanisme»

Cette commission s'est réunie le 10 mai dernier et a été consacrée au projet d'aménagement de l'ancien dépôt d'incendie, située à côté de la mairie. Il est prévu d'y aménager une supérette et des locaux destinés aux animations pour les séniors.

Les représentants de l'enseigne «Proxi», le couple intéressé par la gestion de la supérette, l'architecte pressenti pour le projet, y ont assisté.

Une première esquisse des aménagements projetés a été présentée.

Commission «séniors»

Cette commission s'est réunie le 19 juin dernier. Elle avait pour objet de définir les besoins pour le «foyer» destiné aux animations des séniors, au sein de l'ancien dépôt d'incendie.

Projet de lotissement «Neuen Acker»

Une réunion en présence du maire, de Mme Martine HALTER, de Mme Agnès FISCHER, et des représentants de l'ATIP de Haguenau a eu lieu le 3 juillet dernier, qui a été consacrée à la finalisation du projet de marché public de maîtrise d'œuvre du futur lotissement «Neuen Acker».

Ce qui a été convenu :

Délai du marché public : 10 ans

Calendrier prévisionnel et consultation

Consultation du 10 juillet au 24 août 2023.

Analyse des offres début septembre. La remise de l'AVP (avant-projet) avec le dépôt du permis d'aménager (PA) est attendue pour début 2024 (janvier). Les travaux pourraient alors démarrer en septembre de la même année.

Compétences recherchées de l'équipe de maîtrise d'œuvre

«Le marché est ouvert aux équipes de maîtrise d'œuvre pluridisciplinaires, dont le mandataire sera obligatoirement un Bureau d'Etudes VRD, ayant des compétences professionnelles en rapport avec l'opération».

Critères de jugement des offres : 70 % note technique – 30 % prix

Valeur technique :
. 15 points pour la composition de l'équipe et les compétences
. 15 points sur les références
. 50 points sur la méthodologie déployée
. 20 points pour le planning et sa cohérence avec la méthodologie.

La commune de Schirrhein se réserve le droit de négocier et d'organiser des auditions avec les 3 meilleurs candidats retenus à l'issue de l'analyse des offres.

Aménagement du «Tourne à gauche»

Suite aux discussions au printemps 2023 avec la CeA et la CAH pour l'accès à la route départementale (en agglomération), l'option technique d'un tourne-à-gauche (TAG) a été retenue. Une réunion technique se tiendra à l'automne avec les gestionnaires de réseaux dont la CAH pour discuter des modalités de cet aménagement.

VI. JURYS D'ASSISES 2024

Le maire indique qu'en application de l'arrêté préfectoral du 19 avril 2023, il y a lieu de procéder au tirage au sort de 6 électeurs de Schirrhein et de Schirrhoffen, en vue de l'établissement, pour 2024, de la liste préparatoire des jurys d'assises.

Les personnes suivantes sont tirées au sort :

. M. Joseph SCHLOSSER de Schirrhein
. Mme Myriam SCHOTT de Schirrhein
. Mme Tania CHAUMEL née STEPHAN de Schirrhein
. M. Jacky HEINTZ de Schirrhoffen
. M. Thibaut GING de Schirrhoffen
. Mme Dominique MULLER de Schirrhoffen.

VII. INFORMATIONS

DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER

Les déclarations reçues depuis la dernière séance du conseil municipal sont portées à la connaissance de l'assemblée.

. Maison sur terrain de 8,43 ares, 26, rue Kirchlach
. Local commercial sur terrain de 2,88 ares, 82, rue Principale
. Maison sur terrain de 3,37 ares, 2, rue du Gros-Chêne
. Maison sur terrain de 5,15 ares, 6, rue des Acacias
. Maison sur terrain de 10,02 ares, 28, rue de la Forêt
. Maison sur terrain de 9,44 ares, 54, rue Principale
. Pharmacie sur terrain de 9,96 ares, 64, rue Principale

INFORMATIONS

. Feu de la Saint-Jean : décision préfectorale d'interdiction des feux en raison de la sécheresse. Un spectacle son et lumière a eu lieu en remplacement.
. Feux rouges pédagogiques : matériel enfin en place. Signalisation verticale en place. Compteur électrique à la charge de la CAH en cours. Dès réception du Consuel il sera mis en place pour une mise en service espérée encore en juillet.
. Vitesse 40 Km/h : arrêté de limitation pris. Signalisation verticale en place. Prochaine étape, comptage routier sur la rue Principale deuxième quinzaine de septembre pour voir l'impact.
. Subvention accordée au CCAS de 3000,- € du Crédit Mutuel pour animations, fêtes et repas pour les séniors.

ACCUEILS PERISCOLAIRES

Ecole maternelle : les travaux suivent leur cours. Sauf incident de dernière minute, les équipements seront opérationnels, hormis peut-être un escalier de secours ajouté pour la salle d'activité à l'étage en plus des marchés initiaux. S'agissant d'un nouveau besoin pour la partie périscolaire, il sera pris en charge par la CAH.

Ecole élémentaire : visite de chantier le 26 juin à l'initiative de la CAH. Les travaux suivent leur cours. Le gros-œuvre a commencé à maçonner le 1er étage. D'après l'architecte, le planning est tenu. Ouverture du périscolaire prévue en septembre 2024.

LITHIUM France

Le maire a récemment rencontré les représentants de cette société. Des prospections souterraines auront lieu dans toute l'Alsace du Nord ces prochains mois.

CONSEIL MUNICIPAL DES JEUNES

Mme Mireille SCHNEIDER, en charge du projet, indique que cette structure devrait se mettre en place à la rentrée prochaine. La collaboration avec la directrice de l'école élémentaire a été parfaite jusqu'à présent.

SCHNAWEL TOUR 2023

La commune pourra bénéficier de l'exposition photos « Forêt d'exception», qui sera mise à disposition du 30 juillet au 6 décembre 2023, sur le parcours de santé. L'association « Harzknübbe » confectionnera des panneaux complémentaires en alsacien.

RETROSPECTIVE COMMUNALE

14 avril :	Rendez-vous avec la famille THALMANN
15 avril :	Assemblée Générale Association 3 S
15 avril :	Obsèques de M. André WILHELM
18 avril :	Rendez-vous avec Mme Emilie MARZEC du Service de Gestion Comptable de Haguenau
24 avril :	Visioconférence zonage PLUi
26 avril :	Rendez-vous avec M. LERCHER du cabinet d'architecture WALTHER pour le projet de la salle de danse pour la section Corps en K'danse
27 avril :	EPF – M. DERSE
02 mai :	Réunion association Harzknübbe
03 mai :	R.V. Mme KLETHI de la CAH
05 mai :	Inauguration de l'exposition « conscrits »
10 mai :	Réunion concernant la création d'une supérette en présence de l'architecte / un représentant de l'enseigne / les futurs gérants / et la commission travaux & urbanisme
11 mai :	Réunion association Harzknübbe
12 mai :	Expertise salle polyvalente
15 mai :	Réunion association Harzknübbe
16 mai :	Tournage France 2 / d'Kèche dempft
17 mai :	Déjeuner récréatif pour les séniors. Merci aux organisateurs et aux participants pour les préparatifs et le service
31 mai :	RV M. Simon SCHITTER concernant la parcelle au Neuen Acker
01 juin :	Conseil communautaire de la CAH à UBERACH
03 juin :	Réunion SCHNAWEL TOUR 2023
06 juin :	Réunion technique CAH
06 juin :	Réunion CEA
07 juin :	Présentation du projet de LITHIUM France
12 juin :	Présentation conseil municipal des jeunes à l'école élémentaire par Mme Mireille SCHNEIDER et Mme Martine HALTER
13 juin :	Conseil d'école de l'école élémentaire
13 juin :	Réunion de l'association Harzknübbe
14 juin :	Conférence des Maires CAH
17 juin :	Kermesse de l'école élémentaire
19 juin :	Réunion d'établissement des besoins pour le foyer « séniors »

20 juin :	Conseil d'école de l'école maternelle
20 juin :	100 ans Mme Marie SVEC
21 juin :	Réunion préparatoire : visite de chantier du périscolaire élémentaire
24 juin :	Kermesse de l'école maternelle
26 juin :	Visite de chantier du périscolaire élémentaire
27 juin :	COPIL périscolaire – CAH
28 juin :	Réunion de l'association Harzknübbe concernant SCHNAWEL TOUR 2023
01 juillet :	Réunion SCHNAWEL TOUR 2023 avec les 8 communes participantes
03 juillet :	ATIP M. RISPAL concernant le Neuen Acker
03 juillet :	EPF M. DERSE concernant les affaires foncières
05 juillet :	CCID commission communale des impôts directs

PROCES-VERBAL ARRETE LE ……

Le maire, Le / La secrétaire de séance,

Patrick SCHOTT